
4.18. COMPETITIONS DE VOLTIGE EN PLANEUR

Nota préliminaire : Insérer la présente note après l'onglet 4
Inscrire ou modifier sur le sommaire 1.1. en face du repère

1. REGLEMENTATION

Les compétiteurs de voltige se réfèrent :

- aux réglementations établies par le Code Sportif de la Fédération Aéronautique Internationale (FAI) section 6,
- aux règles établies par la Commission Internationale de la Voltige Aérienne (CIVA) partie 2 (voltige planeur),
- au catalogue descriptif des figures planeur GAF (Glider Aerobatic figures)

L'organisateur d'une compétition de voltige en planeur se réfère :

- au guide de l'organisateur d'une compétition voltige en planeur
- au cahier des charges pour l'organisation d'une compétition de voltige en planeur.

2. COMPETITIONS FRANCAISES

2.1. Deux types de compétitions voltige-planeur :

2.1.1. Compétitions sélectives

Compétitions sur 5 jours avec 5 épreuves :

Programme 1	Connu
Programme 2	Inconnu 1
Programme 3	Libre 1
Programme 4	Inconnu 2
Programme 5	Inconnu 3

2.1.2. Compétitions amicales

Compétitions sur 3 jours avec 3 épreuves :

Programme 1	Connu
Programme 2	Libre
Programme 3	Inconnu

3. CHAMPIONNAT DE FRANCE

3.1. Critères de sélection Championnat de France

Avoir été retenu à l'une des compétitions sélectives et avoir obtenu au moins 70% du maximum des points possibles dans la compétition sélective.

Pour valider un Championnat de France le minimum des participants est de 10 pilotes et le nombre d'épreuves est de trois.

4. SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE

4.1. Comité de sélection

Il sera composé de : -Président FFVV

- DTN
- Le Président de la Commission Voltige
- L'Entraîneur de l'Equipe de France

4.2. Critères de sélection de l'Equipe de France

La sélection pour l'Equipe de France n'est ouverte qu'aux pilotes de la catégorie Internationale. L'équipe de France sera constituée de 5 ou 6 pilotes, désignés par le comité de sélection voltige en planeur de la FFVV. Seulement, 5 d'entre eux pourront participer aux championnats internationaux. Une deuxième sélection sera effectuée ou confirmée lors du Championnat de France en tenant compte des critères : respect des règles de sécurité, résultats, sens de l'équipe, respect de la Charte et savoir vivre.